

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PCAET DU GRAND NARBONNE ET DU PNR DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE

RESUME NON TECHNIQUE

Le 19 juin 2019



Présentation générale du Plan Climat

La communauté d'agglomération du Grand Narbonne ainsi que le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée compte 43 communes et près de 140 000 habitants (données INSEE 2015), dont 38% sur la ville de Narbonne, et s'étend sur 1 065km².

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la communauté d'agglomération est obligée de réaliser un **plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** sur le territoire, plan qui fait l'objet de la présente évaluation environnementale stratégique, et devra être mis à jour à l'issue d'une période de 6 ans (2018-2024). Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée n'est, quant à lui, pas obligé.



De manière directe, le PCAET du Grand Narbonne doit prendre en compte le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération du Grand Narbonne**, soumis à évaluation environnementale et approuvé en 2006, qui est aujourd'hui en cours de révision.

La compatibilité avec le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ex-région Languedoc-Roussillon** (validé par arrêté préfectoral du 3 août 2012 et par le Conseil Régional du 20 juillet 2012) n'est plus requise, celui-ci ayant été annulé par la cour administrative de Marseille, par arrêt en date du 10 novembre 2017.

Les Plans locaux d'urbanisme des communes qui composent l'agglomération doivent quant à eux prendre en compte le PCAET.

De manière indirecte, le PCAET doit contribuer et s'articuler avec d'autres documents ou stratégie à l'échelle nationale ou régionale, comme la stratégie nationale Bas-Carbone ou le **scénario Énergie positive de la Région Occitanie**, qui vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Sur des champs thématiques plus particuliers, d'autres documents ont été consultés et associés à la réflexion sur la stratégie (SRCE, S3REnR, Schéma Régional Bois Energie, SDAGE, SAGE, PDU, PLH, PPR).

La trajectoire énergétique de Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée est établie conjointement aux travaux de préparation de la **candidature au label Cit'ergie** et en tenant compte de l'étude « **estimation du gisement et du potentiel de développement des énergies renouvelables pour le Grand Narbonne** » d'AXENNE (2017).

Quels sont les objectifs d'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

II. – Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

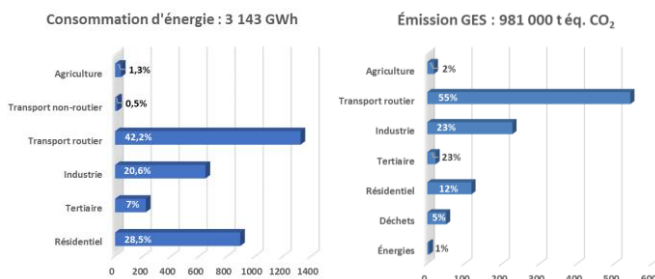
2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

(Article L229-26 du code de l'environnement)

État initial de l'environnement et enjeux du territoire

La phase de diagnostic a permis de dégager les enjeux suivants sur les thématiques climat-air-énergie :

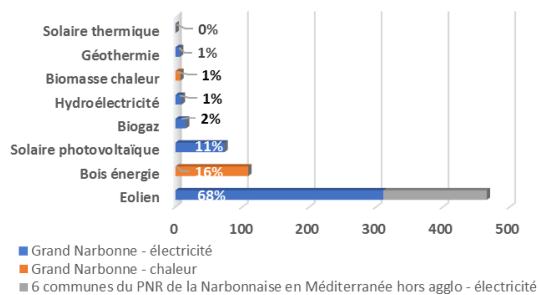
Émissions de gaz à effet de serre (GES) et consommations énergétiques du



Le transport routier représente le plus grand poste de consommation, ainsi que celui le plus émetteur de GES du territoire. L'industrie et le résidentiel représentent la moitié des consommations d'énergie, pour un tiers des émissions de GES.

La baisse des consommations d'énergie, et en conséquence des émissions de GES, fait partie du volet **atténuation**.

Production d'énergie renouvelable : 689 GWh



La production d'énergie renouvelable représente 22% de la consommation du territoire, et 64% de la consommation d'électricité.

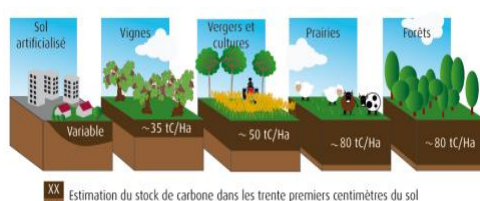
Face aux ambitions du Grand Narbonne et du Parc de la Narbonnaise quant à l'autonomie électrique en 2030, le développement des énergies renouvelables est nécessaire.

Il est également primordial pour substituer les énergies fossiles par des moyens de production à moindre impact

Qualité de l'air

Le Grand Narbonne émet 4 746 tonnes de polluants, dont 58% de NO_x (émis à 78% par le transport) et 17% de COV_{NM} (émis à 57% par le résidentiel). Le bilan global sur la qualité de l'air du territoire est assez satisfaisant, bien que les concentrations en ozone à certains endroits soient préoccupantes et symptomatiques d'une pollution non négligeable en NO_x et COV_{NM}. Les cartographies de relevé de concentration en polluants indiquent toutes de fortes concentrations le long des axes routiers. Des améliorations sont donc encore attendues.

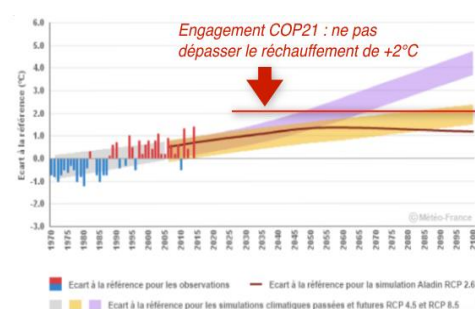
Séquestration carbone



Les sols, forêts, cultures et le bois d'œuvre sur le territoire stockent actuellement environ 1 million de tonnes de carbone. Chaque année, le territoire déstocke néanmoins du carbone des sols à hauteur de 4 162 tonnes d'équivalent CO₂ et absorbe 18 000 tonnes d'équivalent CO₂ dans la forêt. Le bilan est donc positif et représente 1,5% des émissions de CO₂ du territoire.

Pour compenser en partie les émissions, il est important de

Vulnérabilité au changement climatique



Les signataires de la COP21 de Paris se sont engagés à le limiter au plus à 2°C.

Le Grand Narbonne et le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée pourraient connaître des phénomènes accrus de vagues de chaleur, sécheresse, précipitations et tempêtes avec des conséquences sur la santé des habitants, le bâti, l'agriculture, la forêt, la faune et la flore.

Les mesures prises pour limiter les effets représentent l'**adaptation** au changement climatique et constituent un enjeu pour le territoire.

Ces enjeux sont complétés des points d'attention environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement, faisant l'état des lieux des problématiques environnementales sur le territoire :

	État initial	Tendances d'évolution, incluant les effets probables liés au changement climatique
Sols et géologie	<p>Érosion des sols</p> <p>Retrait-gonflement des argiles : aléa moyen sur 7 communes</p> <p>Glissement de terrain : 1 commune concernée par un plan de prévention des risques de mouvements de terrain.</p> <p>Risque sismique : faible, mais existant</p>	<p>Diminution des réserves d'eau dans les sols entraînant une augmentation de l'érosion et du retrait des argiles</p>
Hydrographie et ressources en eaux	<p>Eau potable : globalement conforme aux normes de qualité</p> <p>Eau de surface : globalement de moyenne qualité</p> <p>Eau souterraine : Pollution par l'atrazine et dérivées (sur les zones viticoles)</p> <p>Vulnérabilité au risque d'inondation des communes littorales</p>	<p>Traces de pesticides (notamment à cause de la viticulture) pouvant augmenter du fait du traitement des vignes</p> <p>Aggravation de la qualité des eaux de surface</p> <p>Risque accru de concentration des polluants en période estivale</p> <p>Baisse des capacités d'infiltration sur les zones urbanisées</p> <p>Augmentation du risque inondation lié au changement climatique</p>
Ressources non renouvelables	<p>Ressources minières (1 carrière)</p>	<p>Renouvellement des autorisations</p>
Ressources renouvelables	<p>22% d'énergie renouvelable sur le territoire</p> <p>Productions à majorité électrique (80%)</p>	<p>Éolien en forte augmentation</p> <p>Solaire photovoltaïque en augmentation</p>
Climat, air et émissions de GES	<p>58% des GES issus du transport, 23% de l'industrie</p>	<p>Évolution proportionnelle aux activités, plutôt à la hausse</p>
Occupation du sol	<p>Dominante rurale</p> <p>Taux de couverture arborée disparate, mais correspondant à la moyenne nationale</p> <p>Part de l'agriculture importante</p>	<p>Artificialisation des sols</p> <p>Espaces agricoles et forestiers en diminution</p> <p>Augmentation du risque incendie lié au réchauffement climatique</p>
Habitats naturels protégés (dont Natura 2000)	<p>66 ZNIEFF I et 14 ZNIEFF II</p> <p>Un arrêté de protection du biotope</p> <p>2 sites RAMSAR</p> <p>1 réserve naturelle régionale</p> <p>1 parc naturel marin</p> <p>Plus de 40 000 ha de zones Natura 2000</p>	<p>Zones Natura 2000 menacées par la pollution de surface</p> <p>Modification des espèces liée au changement climatique</p>

<p>Trame verte et bleue, corridors écologiques</p>	<p>Trame bleue basée sur la liste des réservoirs biologiques du SDAGE</p> <p>Trame verte présente sur les différents massifs et reliant les territoires boisés entre eux</p>	<p>Protection de la continuité écologique pour tout nouveau projet sur les cours d'eau d'intérêt majeur</p> <p>Trame verte menacée par les feux de forêt et la fragmentation des milieux</p>
<p>Population et risques sanitaires</p>	<p>Population en faible croissance démographique, mais vieillissante.</p>	<p>Poursuite des tendances actuelles</p> <p>Meilleure prise en charge des personnes âgées, lié au risque de canicule accru</p>
<p>Parc bâti</p>	<p>Deuxième secteur consommateur d'énergie (28,6%)</p> <p>26% des logements datant d'avant 1949</p> <p>Forte proportion de maisons (60%)</p> <p>Près de 42% de résidences secondaires</p>	<p>Une consommation électrique liée à l'utilisation de la climatisation en augmentation</p>
<p>Activités économiques</p>	<p>50 Zones d'activité économique</p> <p>Activité touristique élevée, particulièrement en zone littorale</p> <p>Majeure partie de l'emploi en tertiaire</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitants agricoles</p> <p>Développement de circuits courts</p> <p>Augmentation du tourisme</p>
<p>Infrastructures de transport</p>	<p>Dominance de la voiture</p> <p>Part modale en transport en commun faible (4%)</p> <p>Modes actifs peu développés et/ou utilisés</p>	<p>Développement des pistes cyclables</p> <p>Amélioration du transport en commun</p>
<p>Risques technologiques</p>	<p>Risque lié au transport de marchandises dangereuses</p> <p>Usine de traitement d'uranium</p>	<p>Peu d'évolutions</p>
<p>Déchets</p>	<p>Centre d'enfouissement LAMBERT</p> <p>411 kg/hab/an d'ordures ménagères sur le Grand Narbonne</p>	<p>Filière de méthanisation en développement</p> <p>Communication renforcée sur la collecte sélective</p>
<p>Nuisances</p>	<p>15 communes impactées par des zones bruyantes</p> <p>2 autoroutes ; 1 nationale ; 2 voies ferrées classées pour le bruit par arrêté préfectoral</p>	<p>Évolution corrélée à la circulation</p>

Principaux enjeux pour le PCAET

Le croisement de cet état initial avec les leviers d'actions du PCAET a mené à déterminer les 13 enjeux principaux suivants, classés par niveau d'importance et à prendre en compte dans la politique climat-air-énergie du Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Enjeu majeur PCAET	• Développer le solaire thermique et l'utilisation du bois énergie pour les besoins en chaleur
Enjeu majeur PCAET	• Mise en place d'action de réduction de la pollution liée au transport via le développement de mobilités douces et le développement des alternatives au "tout voiture"
Enjeu majeur PCAET	• Mener une forte politique de rénovation des bâtiments et prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanismes
Enjeu majeur PCAET	• Développement de mobilités alternatives et actions de sensibilisation à la réduction de la part modale de la voiture individuelle
Enjeu important PCAET	• Développement d'une agriculture moins intensive, en luttant contre l'utilisation des pesticides, en réduisant la pression sur la ressource en eau. Favoriser la perméabilisation des sols
Enjeu important PCAET	• Gestion des espaces forestiers et action en matière d'urbanisme pour la lutte contre l'artificialisation des sols
Enjeu important PCAET	• Actions de réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques, ainsi que le confort interne des bâtiments afin d'améliorer les conditions de santé des habitants
Enjeu important PCAET	• Sensibilisation aux circuits-courts et réduction de la vulnérabilité et des charges sur l'économie
Enjeu important PCAET	• Développement de la méthanisation, gestion de la collecte sélective des déchets
Enjeu modéré PCAET	• Mener une politique d'adaptation face au changement climatique, et notamment sur la sylviculture
Enjeu modéré PCAET	• Actions de vigilance au regard des projets de production EnR et autres exploitations de ressources naturelles
Enjeu modéré PCAET	• Développer les outils de planification pour une meilleure protection des espaces protégés
Enjeu modéré PCAET	• Actions de réduction des nuisances sonores via un changement de mobilité, ainsi que la rénovation et l'isolation des bâtiments

La stratégie territoriale

Pour répondre aux enjeux identifiés, le territoire vise la trajectoire suivante :

- Réduction des consommations de -3% en 2021, -7% en 2024, -17% en 2030 et -38% en 2050
- Les efforts sont portés en priorité sur les secteurs du résidentiel et du transport, en ciblant les énergies fossiles

Maîtrise de l'énergie



- Production d'énergie renouvelable multipliée par 1,8 en 2030, et par 2,8 en 2050
- En particulier grâce à la production d'électricité éolienne (terrestre et en mer) et à la production solaire photovoltaïque

Énergies renouvelables

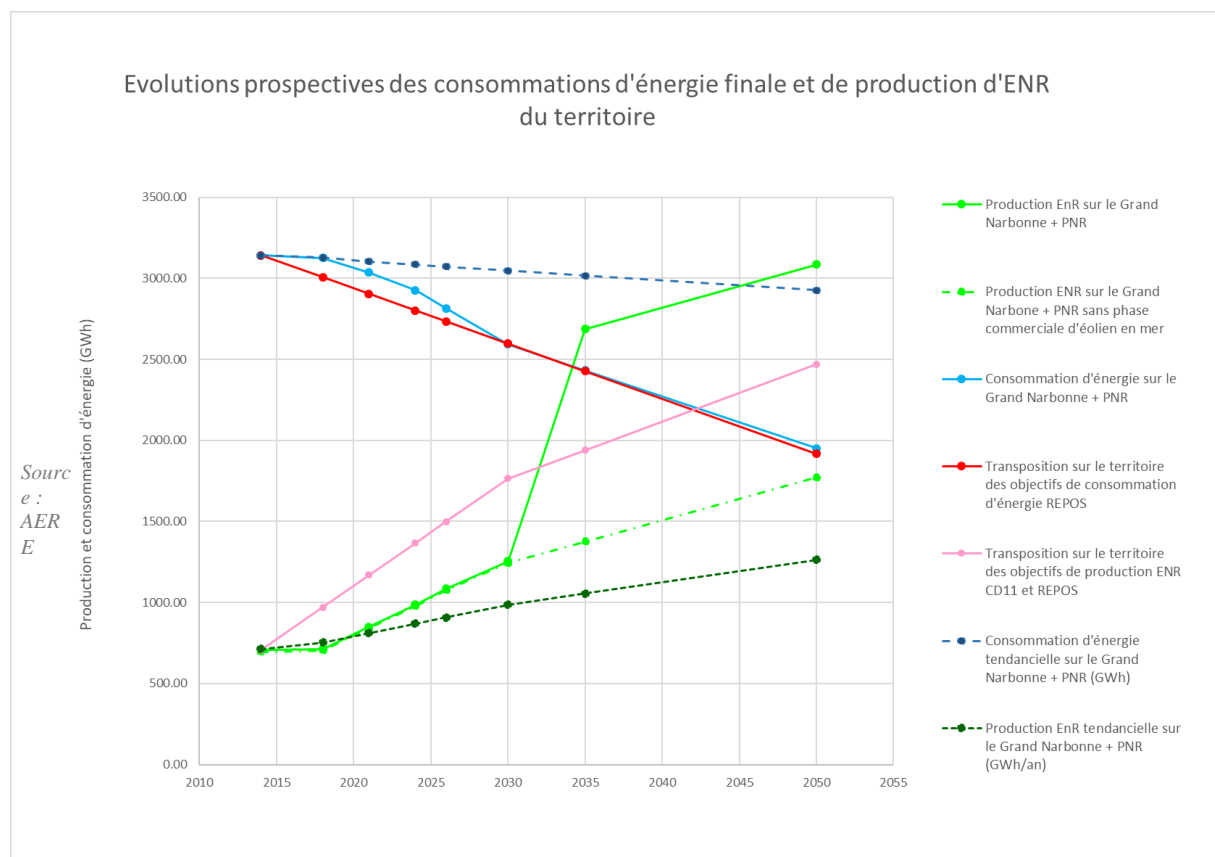


- Réduction des Gaz à Effet de Serre de -18% en 2030 et -37% en 2050
- Les efforts, à l'instar de la maîtrise de l'énergie, sont principalement sur la mobilité et le bâtiment

Gaz à effet de serre



Scénario d'évolution des consommations d'énergie et de la production d'énergies renouvelables



Axes stratégiques et actions phares

Pour suivre son scénario de transition énergétique, le territoire a élaboré une stratégie structurée autour de 6 axes et déclinée en 15 actions phares transversales qui constituent son plan d'action opérationnel.

Les 6 axes stratégiques sont les suivants :

- 1. Réduire les consommations d'énergie et d'eau, tout en améliorant le confort et la santé**
- 2. Encourager les mobilités alternatives contre le « tout voiture »**
- 3. Soutenir les filières de la croissance verte**
- 4. Développer les énergies renouvelables thermiques et électriques**
- 5. Favoriser l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone**
- 6. Systématiser la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie**

Les 15 actions phares sont quant à elles regroupées dans le tableau ci-dessous :

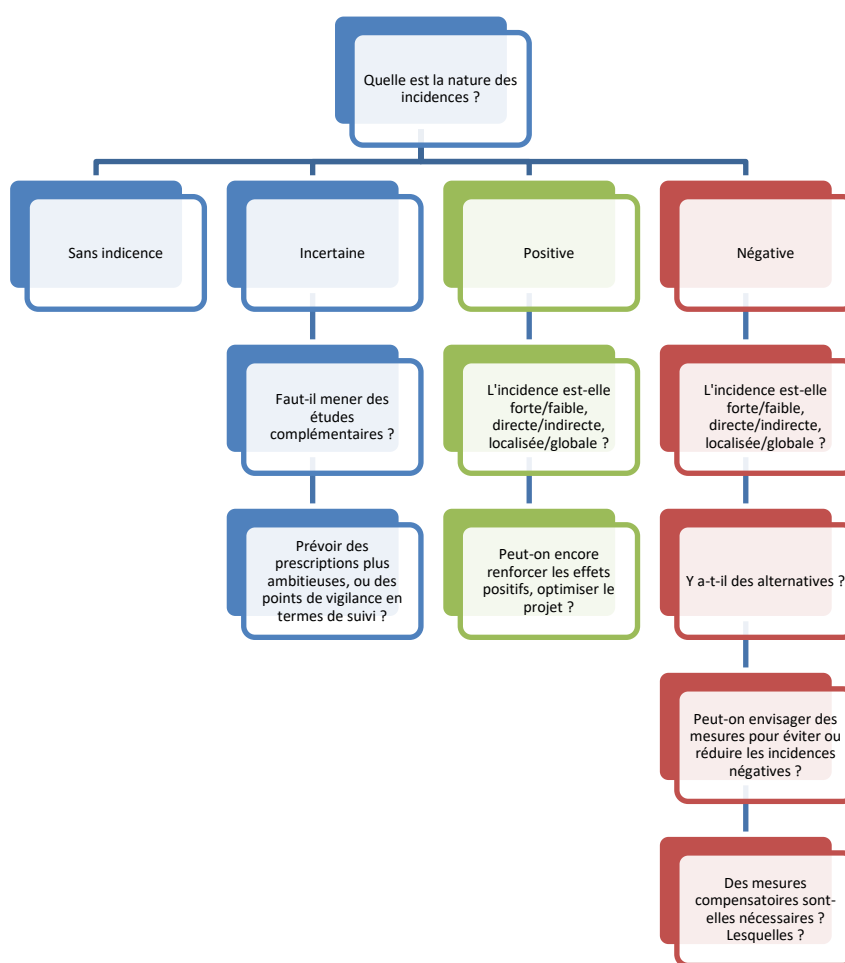
Intitulé des 15 actions phares
Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités
Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné
Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation
Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité
Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture
Action 6 : Développer le tourisme durable
Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable
Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte
Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone
Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative
Action 11 : Adapter le territoire et les éco-systèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer
Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie
Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique
Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

Analyse des incidences environnementales du plan d'action

Enfin, l'analyse des incidences environnementales des 15 actions phares sur les 3 milieux physique, naturel et humain a été réalisée au cours de leur élaboration et a permis de les construire en limitant leur impact potentiel. Ces trois milieux sont constitués des sous-thématiques suivantes :

- milieu physique : sols/sous-sols, eau, ressources non renouvelables, énergie et climat, qualité de l'air ;
- milieu naturel : ZNIEFF, zones humides, zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, trame verte et bleue ;
- milieu humain : santé et nuisances, parc bâti, activités économiques, infrastructures de transports, risque technologique, déchets.

L'analyse a été menée en suivant, pour chaque thématique environnementale et chaque action,



le logigramme présenté ci-dessous :

Figure 1 : détail de la méthodologie appliquée pour évaluer les incidences du PCAET

Les résultats de l'analyse des incidences environnementales des actions sont présentés à l'aide du code couleur ci-dessous :



Incidence des actions sur le milieu physique

	Action phare	Sols/ Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Énergie - climat	Air
1	Engager l'éco-exemplarité des collectivités	+	+	+/-	+	+/-
2	Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné	0	0	+/-	++	+/-
3	Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation	0	0	+/-	++	0
4	Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité	+/-	0	0	++	++
5	Mettre en place des alternatives à la voiture	0	0	0	++	++
6	Développer le tourisme durable	+	++	+/-	++	+/-
7	Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable	++	++	0	++	++
8	Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte	0	0	+/-	++	-
9	Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux pour favoriser la séquestration carbone	+/-	+/-	+	++	0
10	Développer une énergie renouvelable qualitative et participative	0	0	++	++	++
11	Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et ne particulier à l'élévation du niveau de la mer	0	0	0	0	+
12	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	+	++	0	0	0
13	Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie	+	+	+	++	+
14	Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique	0	0	0	+	+
15	Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-

Incidence des actions sur le milieu naturel

	Action phare	ZNIEFF	Zones humides	Zone Natura 2000	ENS	Trame verte et bleue
1	Engager l'éco-exemplarité des collectivités	0	0	0	0	+
2	Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné	0	0	0	0	0
3	Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation	0	0	0	0	0
4	Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité	0	0	0	0	+/-
5	Mettre en place des alternatives à la voiture	0	+/-	0	0	+/-
6	Développer le tourisme durable	0	+/-	0	0	+/-
7	Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable	+	+	+	+	+
8	Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte	+/-	-	+/-	+/-	+/-
9	Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux pour favoriser la séquestration carbone	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
10	Développer une énergie renouvelable qualitative et participative	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
11	Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer	+	++	+	+	+
12	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	+	+	+	+	+
13	Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie	+	+	+	+	+
14	Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique	0	0	0	0	0
15	Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire	0	0	0	0	0

Incidence des actions sur le milieu humain

	Action phare	Santé nuisances	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risque techno.	Déchets
1	Engager l'éco-exemplarité des collectivités	0	+	+	0	0	+
2	Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné	+	+	++	0	0	+/-
3	Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation	0	+	++	0	0	+/-
4	Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité	+/-	+	0	+	0	0
5	Mettre en place des alternatives à la voiture	++	0	0	++	0	+
6	Développer le tourisme durable	0	+/-	+	+/-	0	+
7	Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable	+	0	+	0	+/-	0
8	Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte	+	0	+	0	-	+
9	Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux pour favoriser la séquestration carbone	+	+	+	0	0	+
10	Développer une énergie renouvelable qualitative et participative	++	0	++	0	-	+
11	Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer	+	++	+	0	0	0
12	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	++	0	0	0	0	0
13	Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie	+	0	0	0	0	+
14	Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique	0	0	0	0	0	0
15	Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire	0	0	0	0	0	0

Principales préconisations de limitation des incidences

Les principales mesures d'évitement et de réduction mises en place par le Grand Narbonne et le Parc Naturel Régional, préconisées par l'évaluation environnementale stratégique, sont directement présentées ci-dessous. L'intégration du processus d'évaluation environnementale à l'ensemble du processus d'élaboration du PCAET a permis d'éviter ou de réduire les impacts à la source, et le recours à des mesures compensatoires n'a pas été nécessaire.

Les incidences du plan d'action sur l'environnement sont dans l'ensemble positives. Par ailleurs, l'impact de certaines actions ne peut pas véritablement être évalué, et c'est notamment le cas des actions d'organisation ou de suivi (comme l'action 15). Leur impact a donc été catégorisé « neutre » ou « indéterminé », même si leur incidence est indirectement positive sur les milieux puisqu'elles permettent le développement des autres actions.

L'analyse détaillée montre que seulement deux actions (l'action 8 et l'action 10) pourraient avoir un impact identifié comme négatif sur les milieux, via le développement d'installations ENR.

L'évaluation environnementale, outre l'analyse des impacts, suggère un ensemble de mesures intégrées aux fiches action, visant à réduire leurs incidences. Les principales préconisations sont les suivantes :

Ressources non renouvelables :

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier de rénovation des bâtiments et des systèmes ENR et des batteries électriques en fin de vie pourraient renforcer les impacts positifs du plan d'action.

Le recours à des artisans labélisés RGE permet de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation et il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux et éléments réutilisables. Il est important de privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande nettement moins de transformation.

Impacts sur les espaces naturels et la biodiversité :

L'exploitation accrue de la forêt et la production de matériaux biosourcés peut engendrer diverses perturbations pour le sol, la biodiversité et le fonctionnement hydrographique des espaces naturels. Les plans et méthodes de gestion sylvicole et agricole devront intégrer des points de vigilance sur ces éléments et faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière.

Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter au changement climatique. On recherchera la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée et la protection contre les incendies devra être intégrée aux actions sylvicoles.

Dans le cadre de son exemplarité, les collectivités pourraient développer le volet « éclairage public » du point de vue de l'impact sur la faune. L'expérimentation et la communication en faveur de l'extinction de l'éclairage public pourrait avoir un impact positif sur la biodiversité.

Impacts du développement des installations ENR :

Le développement des ENR (éolien terrestre et en mer, centrales solaires au sol) va entraîner une perturbation du milieu naturel environnant. Il est important de veiller à ce que les études d'impact environnemental liées aux projets émergents soient systémiques et systématiques et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement. Il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures ou en ombrières, moins impactantes sur le milieu naturel.

Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement dans les objectifs de développement de la filière gaz renouvelable, de la valorisation des déchets ainsi que du bois-énergie.

Le développement des énergies renouvelables va entraîner de nouveaux risques technologiques. Bien que ces risques soient généralement étudiés localement lors des projets, la collectivité peut anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations.

Mobilité :

L'autopartage ou le covoiturage ne doivent pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire.

Les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures n'étant pas encore localisées précisément dans le PCAET, la collectivité et le parc naturel devront être attentifs aux impacts potentiellement générés sur le milieu naturel, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

La réorganisation routière peut aussi entraîner la densification du trafic sur certains axes, entraînant des pics de pollution localisés. Ce point est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme concernant la structuration du transport.

Le développement du tourisme va avoir des incidences incertaines sur le parc bâti et sur les infrastructures de transport. Si le territoire développe le tourisme, cela va entraîner des congestions routières (induisant aussi des pics de pollution localisés). Aussi, pour un territoire littoral avec un fort pourcentage de résidences secondaire, le développement touristique peut entraîner une augmentation de la part des résidences secondaires, entraînant la création de nouveaux bâtiments inoccupés la majeure partie de l'année.

Urbanisme :

La planification d'un urbanisme durable ne doit pas oublier la question de l'adaptation au changement climatique, qui impacte la thématique « santé, nuisances ». Ce point est à renforcer, en mentionnant dans les actions les risques principaux qui seront amplifiés par le changement climatique, et les communes aux plus fort enjeux (mouvements de terrain, retrait gonflements des argiles, communes particulièrement vulnérables au risque inondation cumulant un risque de crue rapide et de crue torrentielle, cf. état initial de l'environnement, chapitre 3.1.1 et 3.2.3). La mise en place de plans de prévention des risques inondations sur ces communes est à recommander. La prise en compte du confort d'été est également à mentionner (bien qu'étudié dans l'action 3).

Agriculture et alimentation :

Il s'agit d'aborder globalement la question de la consommation. La baisse de la quantité de viande consommée (très impactante du point de vue des gaz à effet de serre) au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective, pourrait être abordée dans cette action. Il est important également ne pas favoriser que les gros agriculteurs locaux qui peuvent répondre aux cahiers des charges de la collectivité, mais d'accompagner tous les agriculteurs à pouvoir y répondre.

En regard du projet **Irrialt'eau**, pour une ressource alternative en eau au service de l'irrigation des vignes, le traitement et la revalorisation des boues de STEP va créer un risque technologique sur ces installations. Un devoir de vigilance sur ce projet sera nécessaire.